



RESULTAT DE L'ÉVALUATION

Journée de formation 19/05/16

La réglementation en matière de Sécurité Sanitaire des Aliments

S'agissant d'une formation donnée par les cadres de l'Association Maghrébine de Sécurité Sanitaire des Aliments AMSSA¹, elle a été co-organisée avec l'AsseEV, association des étudiants vétérinaires de l'école nationale sise à Sidi Thabet.

- Objectifs : Mieux comprendre les concepts qui sous-tendent la législation alimentaire et se familiariser avec les textes existants en Tunisie et à l'international,
- Programme : (i) La hiérarchie des textes réglementaires (M, Amine Mestiri), (ii) Historique des législations alimentaires (Dr Thouraya Annabi Attia) (iii) Normalisation et législation, liens et différences (Dr Saber Mansour) (iv) Exercice d'analyse d'un texte législatif; le projet de loi alimentaire tunisien.
- En pratique : La formation a eu lieu Jeudi 19 mai 2016 à l'ENMV à Sidi Thabet (à la bibliothèque) de 9 heures à 14 heures ; s'agissant d'une formation gratuite pour les adhérents des deux associations.

Le nombre d'inscrits : 40 personnes (les inscriptions ont dû être clôturées avant la date annoncée),

Le nombre de présents : 30 personnes.

L'évaluation des connaissances s'est faite par la réponse à 10 questions AVANT & APRES la formation ; questions qui portaient sur les objectifs du cours, telles que rappelées ci-dessous :

- Q1. Porte sur le dispositif actuel qui régit l'alimentaire ;
- Q2. Porte sur les notions de répression des fraudes et de concept légal préventif ;
- Q3. Concerne les instances impliquées dans la gestion du codex alimentarius ;
- Q4. Porte sur les droits du consommateur ;
- Q5. Concerne la notion de certification et de législation
- Q6. Classement hiérarchique des textes législatifs et réglementaires ;
- Q7. Porte sur la réforme de la normalisation en Tunisie ;
- Q8. Définition du principe d'Analyse des Risques ;
- Q9. Le concept de loyauté des transactions et le principe de précaution ;
- Q10. L'organisme accrédité en Tunisie.

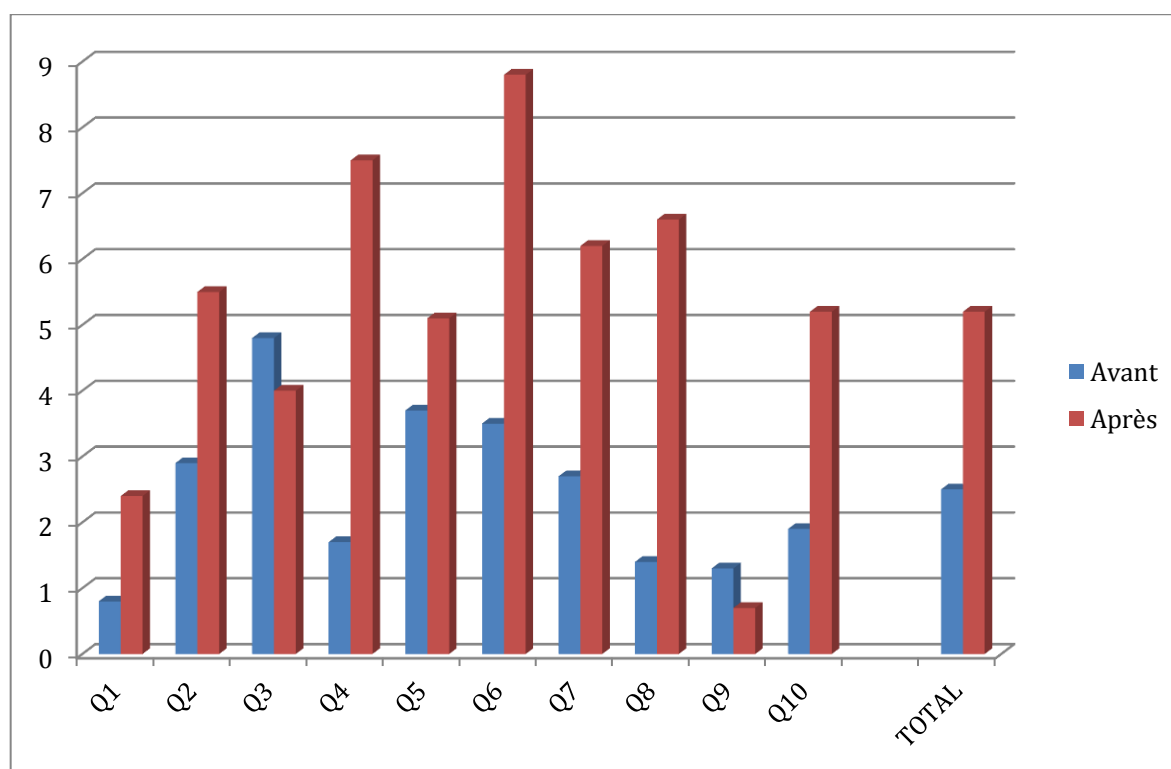
¹ Une formation similaire mais plus fournie avait été déjà organisée en décembre 2013

L'évaluation a porté sur 29 fiches (X2); les résultats globaux étant matérialisés sous forme de moyennes sur 10 points (voir figure).

Le résultat global montre que **la moyenne a doublé** passant de 2.5/10 à 5.2/10. Nonobstant les éventuelles difficultés/incompréhension véhiculées par les questions elles-mêmes, le niveau des connaissances au départ était très faible et l'amélioration obtenue reste insuffisante (un objectif de 75% de compréhension était visé).

La question la plus mal connue et la plus mal assimilée suite à la formation est celle relative à la loyauté des transactions contrastant avec les questions relatives aux droits des consommateurs et à la hiérarchie des textes qui constituent la meilleure acquisition de connaissances.

Figure : Moyennes sur 10 obtenues pour chaque question et moyennes globales des 29 participants évalués



Cette évaluation chiffrée peut être complétée par une évaluation qualitative (brainstorming des membres du comité d'organisation) et qui permet de dégager maintes insuffisances en matière de méthodologie, de conditions de travail, de préparation et de réceptivité, qu'on peut résumer en quelques points :

- Il est difficile de transmettre autant de notions (nouvelles) en si peu de temps,
- Le langage utilisé par les conférenciers peut ne pas être facilement compréhensible, bien que le public cible soit censé avoir des notions de législation. Les tentatives de vulgarisation restent mal maîtrisées²,

² L'abord anecdotique de certains concepts (par des exemples personnalisés) n'est pas forcément pédagogique

- Le travail d'analyse de texte considéré comme une étape importante (résultat de l'analyse de la formation précédente jugée pas assez interactive) n'a pas pu se faire en petits groupes (plusieurs personnes avaient quitté la salle et l'attention se relâchait déjà) et a été accéléré de ce même fait.
- Le questionnement quant au fait de ne pas « payer » une formation la dévalorise demeure, bien que l'organisation de cette session ait été motivé par un besoin fortement exprimé et confirmé par l'engouement lors de l'inscription.

Mais concluons sur une note positive, pour souligner la réactivité des participants à la formation, leurs questions pertinentes et leur besoin de savoir et d'échanger.